



MAIRIE DE
SIX-FOURS-LES-PLAGES

COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES

DECISION N° 839

-0-0-0-

Coordination des Services à la Population

Tél :

Fax :

Réf :

Monsieur Jean-Sébastien VIALATTE, Député honoraire, Maire de la commune de SIX-FOURS-LES-PLAGES, Vice-Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU, le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU, la délibération du Conseil Municipal n° 15688 du 15 juillet 2020, portant la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire, en application de l'Article L.2122-22 susvisé,

VU, la non utilisation par les familles du droit de renouvellement dans l'intervalle des deux années suivant la date d'expiration de la concession funéraire,

VU, la formalisation par les familles du non renouvellement ou de l'abandon (avec renonciation aux restes mortels) de la concession funéraire,

CONSIDÉRANT que ces emplacements temporaires seront libérés de toute occupation et qu'il convient de fixer la date de reprise par la commune desdites concessions funéraires,

DECIDONS

La reprise, à compter du **1er octobre 2024**, des concessions funéraires dont la liste suit :

CIMETIÈRE	LOCALISATION	TYPE DE CONCESSION	ÉCHÉANCE
DROIT AU RENOUVELLEMENT NON UTILISÉ			
Courrens	20/BD/1	Trentenaire	03/09/2014
Courrens	20/BD/13	Trentenaire	06/12/2014
Courrens	20/BD/14	Trentenaire	10/12/2014
Courrens	20/BD/15	Trentenaire	02/01/2015
Courrens	20/BD/22	Trentenaire	26/07/2015
Courrens	20/BD/23	Trentenaire	29/07/2015
Courrens	20/CD/59	Trentenaire	30/07/2017
Courrens	20/CD/61	Trentenaire	13/08/2017
Courrens	20/CD/62	Trentenaire	26/08/2017
Courrens	20/CD/63	Trentenaire	19/08/2017
Courrens	20/CD/66	Trentenaire	20/08/2017

Courrens	20/CD/68	Trentenaire	24/08/2017
Courrens	20/CD/70	Trentenaire	03/11/2017
Courrens	20/CD/71	Trentenaire	08/12/2017
Courrens	20/CD/72	Trentenaire	11/12/2017
Courrens	20/CD/76	Trentenaire	30/05/2018
Courrens	20/CD/77	Trentenaire	04/07/2018
Courrens	20/CD/81	Trentenaire	27/12/2018
Courrens	20/CD/82	Trentenaire	15/03/2019
Courrens	20/CD/87	Trentenaire	05/01/2019
Courrens	20/CD/89	Trentenaire	28/04/2017
Courrens	20/CD/92	Trentenaire	29/03/2018
Courrens	20/CG/33	Trentenaire	06/03/2016
Courrens	20/CG/34	Trentenaire	13/03/2016
Courrens	20/CG/35	Trentenaire	13/03/2016
Courrens	20/CG/37	Trentenaire	28/01/2016
Courrens	20/CG/44	Trentenaire	24/01/2016
Courrens	20/CG/46	Trentenaire	20/11/2015
Courrens	20/CG/52	Trentenaire	03/09/2015
Courrens	20/CG/54	Trentenaire	30/04/2015
Courrens	20/EG/93	Trentenaire	12/11/2017
Courrens	20/EG/94	Trentenaire	12/11/2017
Courrens	20/EG/95	Trentenaire	22/11/2018
Courrens	20/EG/96	Trentenaire	09/02/2019
Courrens	20/EG/98	Trentenaire	08/06/2019
Courrens	20/EG/99	Trentenaire	28/08/2019
Courrens	20/EG/103	Trentenaire	27/07/2019
Courrens	20/EG/105	Trentenaire	02/03/2019
Courrens	20/EG/109	Trentenaire	31/05/2019
Courrens	20/EG/110	Trentenaire	02/05/2019
Courrens	20/EG/112	Trentenaire	18/04/2019
Courrens	20/EG/113	Trentenaire	03/04/2019
Courrens	20/EG/118	Trentenaire	02/12/2018
Courrens	20/EG/119	Trentenaire	06/06/2018
Courrens	20/EG/120	Trentenaire	15/04/2018
Courrens	20/EG/121	Trentenaire	07/06/2018
Courrens	20/EG/128	Trentenaire	13/08/2017
ABANDON OU NON RENOUVELLEMENT FORMALISÉS PAR LA FAMILLE			

Courrens	20/BD/9	Trentenaire	11/10/2014
Courrens	20/CD/90	Trentenaire	24/10/2018
Courrens	20/EG/106	Trentenaire	27/06/2019
Courrens	20/EG/108	Trentenaire	17/04/2019

Les familles concernées bénéficient d'un délai de deux mois (du 1er août 2024 au 30 septembre 2024) avant la date fixée pour la reprise pour retirer, le cas échéant, tous les objets et autres signes funéraires existants sur le terrain.

La présente décision sera suivie d'un affichage en Mairie et à l'entrée des cimetières et d'un communiqué dans les journaux locaux.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A SIX-FOURS-LES-PLAGES, le 23 juillet 2024



Jean-Sébastien VIALATTE,
Maire de Six-Fours-Les-Plages
Vice-Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée